

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 16 novembre 2023
Date d'affichage : le 16 novembre 2023
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Dont pouvoir (s) : 02

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE VINGT-ET-UN NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Anne BERICHI, Bernard LEBOEUF, Sandra LEBOURGEOIS, Céline RECHER, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Jean-Charles DUPONT, Alain LOEB, Francine DESABAYE, Elodie DESABAYE, Pascal SCHWARTZ et Jean-Luc ENJALBERT.

Pouvoirs de : Chantal QUERNIARD à Pascal SCHWARTZ et Frédéric BESNARD à Bernard LEBOEUF.

Absents excusés : Chantal QUERNIARD, Françoise COHAN et Frédéric BESNARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Anne BERICHI

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN AUPRES DE L'AGGLOMERATION SEINE- EURE :
ACQUISITION D'UN SECHE-LINGE POUR L'ECOLE MATERNELLE**

Madame la Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de remplacer le sèche-linge à l'école maternelle l'ancien étant HS.

DETAIL DE LA DEPENSE

Fournisseur : **ENVIE L'électroménager Rénové Garantie**

Type de prestation et matériel : SECHE LINGE CONDENS WHIRLPOOL REF HGELX80412
VENDU SANS GARANTIE

**Prix TTC 336.10€ soit ; 305.10€ le sèche-linge + 31€00 de livraison zone 2
TVA non applicable article 261-71B du C.G.I**

Fonds de concours sollicité : 168 €
Reste à la charge de la commune : 168 €

Après avoir entendu l'exposé de ce projet, le conseil municipal, approuve à l'unanimité avec 14 voix POUR, 00 voix CONTRE et 00 ABSTENTION.

Article 1 : Donne pouvoir à Madame la Maire pour demander le fonds de concours auprès de l'agglomération seine Eure,

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'un fonds de concours de droit commun

Article 3 : De prévoir les opérations au budget de l'exercice 2023.

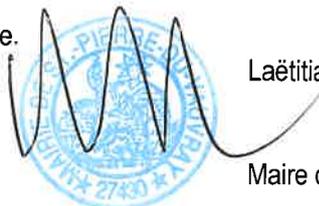
Pour extrait certifié conforme au registre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705982-20231121-DB04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023



Laetitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705982-20231121-DB04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2023